

CHAPITRE 6. RENFORCER LE RÔLE DES ORDRES AU NIVEAU LOCAL

Pionnier en la matière, le barreau de Paris est convaincu que le renforcement du rôle des Ordres au niveau local permettrait aux Barreaux de mieux s'engager auprès des départements pour une justice de meilleure qualité.

- ▶ **Pour une véritable justice de proximité, il convient de renforcer l'engagement citoyen des professions du droit et des juridictions.**
 - Afin d'adapter la justice à chaque réalité territoriale, l'Ordre des avocats de Paris suggère de mettre en place des contrats d'objectifs entre la magistrature et les acteurs de la justice. Ces contrats d'objectifs seraient définis chaque année par les Ordres et les chefs de juridiction : engagement pour une réduction du volume d'affaires, solutions visant à accélérer les procédures sans entamer les droits de la défense et la qualité du service rendu.
 - Plus spécifiquement, il est proposé d'autoriser les conseils généraux à passer un accord ou à contractualiser avec les barreaux afin de cibler les actions de justice et d'accès au droit en faveur des citoyens, dont les plus démunis. Pour cela, il convient de reproduire ce qui existe déjà au sein des conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD). Ceux-ci définissent en effet la politique d'accès au droit au plan départemental et pilotent les actions en matière d'aide à l'accès au droit. Développer ces pratiques à l'échelle des conseils généraux permettrait de structurer un plus large réseau d'accès au droit et de mettre en oeuvre des actions en direction de personnes qui ne fréquentent pas les structures traditionnelles d'accès au droit.
 - Ces mesures permettraient d'illustrer clairement le rôle de l'avocat comme auxiliaire de justice, conscient de son rôle citoyen et soucieux de l'amélioration du service public de la justice.